AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2951
FR0011471291-FS1236

18 décembre 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

YMAGIS

(Euronext)

Par courriers reçus le 18 décembre 2017, la société par actions simplifiée Targetin[1] (85-87 avenue Jean Jaurès, 92120 Montrouge) a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 décembre 2017, le seuil de 20% du capital de la société YMAGIS et détenir 1 587 098 actions YMAGIS représentant 3 126 616 droits de vote, soit 20,01% du capital et 32,82% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions YMAGIS sur le marché.

[1] Anciennement dénommée Ymagis Holdings SAS et contrôlée par M. Jean Mizrahi.
[2] Sur la base d'un capital composé de 7 931 206 actions représentant 9 527 107 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.